



LA MOTTE D'AIGUES



RÉUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

30 JUIN 2022 - 18h30

PROCES VERBAL

Monsieur Alain Gouirand accueille les participants.

«Bienvenue à La Motte d'Aigues. Le conseil était originellement prévu à Grambois – que je remercie d'avoir permuté – pour nous permettre de boire un coup après la séance, au marché nocturne hebdomadaire de la commune. En attendant, bonne séance ».

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et donne lecture des présents et des procurations ;

Monsieur Jean-Marc Borel est nommé secrétaire de séance.



Sommaire



1. Budget Général 2022 - Décision Modificative n°1,
2. Création d'emplois non permanents,
3. Modification du RIFSEEP,
4. Gratification pour les stagiaires - Formation initiale et professionnelle continue,
5. Mise à jour du règlement intérieur - Tableau des ASA,
6. Avis sur le projet d'aménagement hydroagricole déposé par la Société du Canal de Provence visant l'extension de leur réseau sur les communes de Mirabeau et de La Tour d'Aigues,
7. Dissolution du SIAE - Répartition de l'actif et du passif,
8. Attribution du marché de réhabilitation des gymnases intercommunaux,
9. Groupement de commandes pour le marché téléphonie (fixe et mobile, internet),
10. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la zone d'activités de Villelaure
11. Etang de La Bonde - Acquisition d'une portion de la parcelle C1710,
12. Convention avec le Département de Vaucluse pour l'entretien de la traversée piétonne sur la RD27 à l'Etang de La Bonde,
13. Délégation de service public gestion et exploitation des crèches - Rapport du délégataire,
14. GEMAPI - Validation de l'avant-projet de restructuration du système d'endiguement de Villelaure visant à protéger la plaine de Villelaure contre les crues de la Durance,
15. GEMAPI - Convention de délégation bassin versant cours d'eau orphelins et bassin versant de l'Eze - Avenants financiers,
16. GEMAPI - Approbation du niveau de protection et de la zone protégée par le système d'endiguement de Villelaure contre les crues de la Durance,
17. GEMAPI - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour les digues de Villelaure & Cadenet,

www.cotelub.fr

Le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

1. Budget Général 2022 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

DECISION MODIFICATIVE N°1 - RECAPITULATIF		Propositions nouvelles : Total des dépenses à inscrire	Montant à équilibrer	Proposition pour l'équilibre de la décision modificative du budget
GEMA* - GEMAPI *				
Section de fonctionnement	Dépenses	11 345,00	-11 345,00	Pris sur dépenses Imprévues GEMAPI (Voté au BP : 50 000€ - 022-GEMA-DAF)
	Recettes	0,00		
Section d'investissement	Dépenses	10 000,00	-10 000,00	Pris sur l'opération 100065 (100065-2031-DPA) : Bassin versant de l'Eze (59 400 € prévus pour "Diagnostic et Etablissement d'un programme de travaux PPRE et Etablissement d'un schéma de prévention des inondations - Pour 2022, Le SMAVD appel de fonds SMAVD : 30%")
	Recettes	0,00		
PTVA* - PROPRETE ET VALORISATION *				
Section de fonctionnement	Dépenses	119 612,00	-56 599,20	Pris sur dépenses Imprévues PTVA (Voté au BP : 150 000€ - 022-COLL-DTE)
	Recettes	63 012,80		
Section d'investissement	Dépenses	1 318,25	0,00	Equilibré
	Recettes	1 318,25		
BUDGET NON-VENTILE				
Section de fonctionnement	Dépenses	10 607,00	-49 100,07	Pris sur dépenses Imprévues NVE (Voté au BP : 400 000€ - 022-NVE-DAF)
	Recettes	-38 493,07		
Section d'investissement	Dépenses	839 710,31	2 735,28	Ajouté aux dépenses Imprévues NVE (Voté au BP : 100 000€ - 020-NVE-DAF)
	Recettes	842 445,59		
Total dépenses		992 592,56 €	-124 308,99 €	
Total recettes		868 283,57 €		

www.cotelub.fr

1. Budget Général 2022 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Propositions nouvelles - Eléments détaillés des inscriptions proposées pour la décision modificative n°1			
GEMA* - GEMAPI *			
Dépenses de fonctionnement		11 345,00	Recettes de fonctionnement
-3 810,00	Changement imputation : 7391178		0,00
400,00	Ajustement DATI et vêtements de travail		
14 755,00	Dégrèvement Gemapi : Pour dégrèvements sur contributions directes		
Dépenses d'investissement		10 000,00	Recettes d'investissement
10 000,00	Etude de confortement des berges, lotissement des jardins (opération 100066 : Gemapi : cours d'eaux orphelins)		

www.cotelub.fr

1. Budget Général 2022 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

PTVA* - PROPRETE ET VALORISATION *			
Dépenses de fonctionnement	119 612,00	Recettes de fonctionnement	63 012,80
10 000,00	Reprise erreur total (sur budget 611 prestations de service) lors du budget primitif	45 500,00	Ajustement recettes (Erreur total Alpes Assainissement + O-I France) + Régularisation sur rattachements 12/2021 (Alpes Assainissement + O-I France + LMV)
800,00	Bordereaux de déchets	2 965,00	Rôle supplémentaire TEOM
3 100,00	Maintenance pont à bascule non-prévue	2 000,00	Régularisation sur rattachements 12/2021 (CITEO - Soutien papiers)
-7 100,00	Budget trop élevé (prévoyait ménage comme époque COVID), Payé en SPNB	11 383,78	Annulation mandat 1586/225 du 19/07/2021 - Alpes Assainissement
-1 300,00	On n'est plus assujéti à la taxe à l'essieu	456,80	Pénalités de retard sur marché 2020TX027 - Entreprise Guigues
87 000,00	Réglu provision 2021 sur réel facturé (57 000 €) et ajustement BP 2022 en conséquence (30 000 €)	707,22	Avoir sur facture assurance : Résiliation contrat Orange Business Services
25 000,00	A voir : Budget (25 000 €) consommé en quasi totalité au 07/06/2022		
2 112,00	Annulation recette redevance spéciale camping La Tour d'Aigues (rattachée)		

www.cotelub.fr

1. Budget Général 2022 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

BUDGET NON-VENTILE			
Dépenses de fonctionnement	10 607,00	Recettes de fonctionnement	-38 493,07
10 000,00	Electricité gymnases réguil 2021 + complément budget 2022	-50 000,00	Pas de recette de stationnement au parking de la Bonde à prévoir en 2022
9 000,00	Crédits du 6518 rebasculés sur 6156 (maintenance CLogik), Facility access, maintenance 2022 non prévue pour 2022 (pas payée en 2021) : 3 500 € + véhicule en plus abonnement simplicité	4 859,19	Refacturation reste à charge les Yeux dans le ciel à Cadenet
3 500,00	Entretien véhicules : Solde au 07/06/2022 de - 2000 € : A combler + reste de l'année à prévoir : 3500 €	2 000,00	FCTVA FONCTIONNEMENT
5 000,00	Pas de budget sur cette imputation : Entretien bâtiment du siège (qualifeu, pompe de relevage installation préfa...)	1 079,82	Refacturation reste à charge les Yeux dans le ciel à l'association
2 000,00	Réparation autolaveuse gymnases	-114,00	Réglu suite notification de la dotation par la préfecture
13 000,00	Coût ménage gymnase 1 passage supplémentaire le samedi	500,00	Subvention CD84 LAEP
5 073,00	Drive to home - facture de janvier 2022	1 031,81	Avoir sur facture assurance : Avoir SMACL - Résiliation Nissan 5326 VX 84
1 100,00	Complément affranchissement	2 150,11	Avoir sur facture assurance : Résiliation contrat EDF gymnase Cadenet
3 394,00	Ajustements divers sur lignes budgétaires : 500 € suivi psy, 1634 € solde 2021 mise à disposition femmes de ménage OT Cadenet, 400 € complément frais de téléphonie, 360 € extension paiement par virement nouveaux territoires, 1000€ budget réceptions/formations)		
-6 460,00	Basculé sur imputation 6156 (changement imputation)		
-35 000,00	Suppression au 012 du budget pour le recrutement des saisonniers à l'étang de la Bonde (comptage)		
Dépenses d'investissement	839 710,31	Recettes d'investissement	842 445,59
839 710,31	Du fait du changement d'éligibilité au FCTVA du compte 2312 (devenu non-éligible avec la loi de finances 2021), et de l'imputation définitive 2151 ou 2152 à prévoir : Bascule des écritures des travaux de la Bonde au compte 2315.	839 710,31	Du fait du changement d'éligibilité au FCTVA du compte 2312 (devenu non-éligible avec la loi de finances 2021), et de l'imputation définitive 2151 ou 2152 à prévoir : Bascule des écritures des travaux de la Bonde au compte 2315.
		2 735,28	FIPHP - Aide à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap * 2

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

2. Création d'emplois non permanents

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



COTELUB

- **Direction technique et environnement**
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions de suivi et contrôle des travaux (année scolaire 2022/2023)
 - Un poste d'adjoint technique (TC) durant la période estivale, sur un emploi saisonnier en tant ripeur
 - Un poste d'adjoint technique (TC) durant la période estivale, sur un emploi saisonnier en tant chauffeur-ripeur.
- **Direction administrative et financière**
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions de secrétariat des assemblées et actes juridiques (année scolaire 2022/2023)
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions d'instructeur marchés publics (année scolaire 2022/2023)
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions de gestionnaire taxe de séjour (année scolaire 2022/2023)
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions gestionnaire paie-carrière (année scolaire 2022/2023)
- **Direction urbanisme**
 - Un poste en contrat d'apprentissage sur des missions d'instructeur ADS (année scolaire 2022/2023)
 - Un poste d'adjoint administratif (0,57 ETP) du 01/07/2022 au 31/08/2022 sur un emploi saisonnier en tant qu'instructeur ADS

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

3. Modification du RIFSEEP

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



COTELUB

- **Contexte**
 - Modalité de rémunération des agents publics :
 - ✓ Traitement indiciaire (défini nationalement)
 - ✓ Indemnités : le RIFSEEP. 2 composantes :
 - ❖ L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE)
 - ❖ Le complément indemnitaire annuel (CIA)
 - ✓ Le conseil a mis en place le RIFSEEP à COTELUB en 2019
- **Proposition**
 - ✓ Préciser les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA : plus lisible, plus transparent
 - ✓ Réviser les montants annuels maximums pour chaque indemnité

www.cotelub.fr

R. Brette : C'est en fonction du mérite ?

Monsieur le Président : J'ai souhaité retravailler et rationaliser le RIFSEEP.

On a déterminé des critères plus rationnels et objectifs. Désormais cela ne sera plus uniquement en fonction des négociations des uns ou des autres. C'est plus carré et on l'a travaillé avec le Comité Technique.

Madame la DGS : Le CIA, lui, est fonction de la manière de servir. Il est versé 2 fois par an.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

4. Gratification pour les stagiaires - Formation initiale et professionnelle continue

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**

- Obligation légale de verser une gratification pour les stagiaires de la *formation initiale* dont la durée du stage est supérieure ou égale à 2 mois.
- En 2020, COTELUB a autorisé le versement de cette gratification même pour les stages de la *formation initiale* inférieurs à 2 mois

- **Proposition**

- Par soucis d'équité, autoriser, dans les mêmes conditions, le versement d'une gratification pour les stagiaires de la *formation professionnelle continue*

www.cotelub.fr

*M. Domeizel : Mais c'est légal pour les personnes déjà indemnisées dans le cadre de leur formation ?
Madame la DGS : Tous les stagiaires en formation professionnelle continue ne sont pas indemnisés.*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

5. Mise à jour du règlement intérieur - Tableau des ASA

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**

- Le règlement intérieur de COTELUB énumère des événements qui permettent aux agents de bénéficier d'autorisations spéciales d'absences (exemple : décès d'un proche, mariage, juré d'assises, ...)

- **Proposition**

- Suite à négociation avec le Comité Technique Interne, ajout de deux événements donnant lieu à autorisations spéciales d'absences :
 - ✓ 1 jour maximum / an pour déménagement ;
 - ✓ Absence pour la durée de l'acte pour la bénéficiaire de PMA ;
 - ✓ 3 jours max pour le conjoint de la bénéficiaire de PMA.

www.cotelub.fr

A. Gueydon : C'est une nouvelle volonté politique de recourir à l'apprentissage ?

Monsieur le Président : Face aux difficultés de recrutement, oui et c'est également un pied à l'étrier pour les jeunes.

Madame la DGS : C'est également une possibilité assez récente dans la fonction publique.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

6. Avis sur le projet d'aménagement hydroagricole déposé par la Société du Canal de Provence visant l'extension de leur réseau sur les communes de Mirabeau & La Tour d'Aigues



Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

• **Contexte**

- Demandes de permis de construire déposées dans le cadre du projet d'aménagement hydroagricole par la Société du Canal de Provence sur La Tour d'Aigues et Mirabeau
- COTELUB est consultée sur ces projets

• **Proposition**

- Ces projets sont considérés comme indispensables à l'irrigation de cette partie du territoire
- Avis favorable

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Annonce du recul de la date de l'irrigation : 2026 pour Beaumont de Pertuis au lieu de 2024.

Des discussions sont en cours concernant la prise d'eau sur le Verdon, 5 400 000 € sont demandés par la SCP plus une augmentation du coût du prix de vente de l'eau.

En parallèle, d'autres discussions ont lieu avec Cavaillon pour diversifier les sources d'eau potable. Il n'existe aucun lien entre le refus éventuel du syndicat et le retard de Beaumont de Pertuis.

JL. Borel : A qui appartiendront les infrastructures qui seront créées ?

Monsieur le Président : Au Canal de Provence

JL. Borel : Et les 5 400 000 €, qui les paye ?

Monsieur le Président : C'est la part qui nous serait demandée par la SCP. Le coût global serait plus important.

M. Duval : Le barrage de Serre-Ponçon est au plus bas depuis 20 ans. Ces épisodes climatiques se renouvelleront. L'irrigation n'est pas une solution pérenne et durable. Il faut que les agriculteurs se réinventent face aux changements climatiques.

Un jour il faudra choisir entre boire et irriguer. Il faut faire une politique d'accompagnement au changement plutôt que des investissements lourds pour des installations qui seront obsolètes d'ici 30 ans.

Monsieur le Président : C'est une question soulevée lors de Clim'agri à Buoux avec la chambre d'agriculture, mais le discours n'est pas toujours très bien reçu par les agriculteurs.

M. Duval : Il faudrait inciter les agriculteurs à changer de méthode via des cahiers des charges.

Monsieur le Président : COTELUB travaille en ce sens via le PCAET et en partenariat avec la CCPAL et la chambre d'agriculture.

J. Natta : Il faut une équité sur le territoire, ce n'est pas normal que certains aient l'eau d'irrigation et pas les autres.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 28 voix POUR,
2 voix CONTRE - M. Duval - M. Jaubert
4 ABSTENTIONS - A. Gueydon - S. Khalizoff - F. Laroche - J. Richaud),
Majorité des suffrages

7. Dissolution du SIAE - Répartition de l'actif et du passif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**

- Dissolution du SIAE demandée par COTELUB et la Métropole
- Arrêté inter préfectoral du 21/12/2021 met fin à ses compétences
- Répartition actif/passif du syndicat actualisée par une délibération de ce dernier le 25/03/2022

- **Proposition**

- Approuver la répartition de l'actif
- 1 012 668,74 € à intégrer dans l'actif de COTELUB

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

8. Attribution du marché de réhabilitation des gymnases intercommunaux



Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Contexte**

- Réhabilitation des 2 gymnases intercommunaux à La Tour d'Aigues et à Cadenet
- Marché de travaux lancé le 18 mai 2022

- **Proposition**

- 3 lots infructueux pour absence de réponse ou offre unique irrégulière. Ils seront relancés.
- Lot 3 sol sportif attribué à SAS 2SRI pour 185 829,90 € HT
- Lot 4 couverture attribué à NOVI-ETANCHEITE pour 19 695,36 € HT
- Lot 5 plomberie CVC à JP FAUCHE pour 61 137 € HT
- Total attribué : 266 662,26 € HT

www.cotelub.fr

JL. Borel : Quel est le délai de pose du sol ? Ce sera cet été ?

P. Aubeis : Non, le délai de pose est de 4 semaines et cette intervention sera faite en dernier, après les autres lots.

F. Bonnet : Combien de temps sont garantis les prix ?

Monsieur le Président : Il y aura une actualisation si nécessaire.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

9. Groupement de commandes pour le marché téléphonie (fixe et mobile, internet),

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Contexte**

- Marché de téléphonie (fixe, mobile, internet) en groupement de commandes avec DLVA et d'autres communes depuis 2019.
- Marché actuel se termine en février 2023

- **Proposition**

- Intégrer à nouveau le groupement de commandes.
- La Motte d'Aigues et Cadenet rejoignent le groupement.

www.cotelub.fr

F. Laroche : Une dizaine de communes seraient représentées dans le groupe de travail qui se réunira. Monsieur le Président souligne la démotivation pour les élus et les équipes générée par l'absence de réponse ou des longueurs. Le référent n'est pas nécessairement un élu communautaire

A. Gueydon : Pourrait-on communiquer les dates de réunion à l'ensemble des conseillers communautaires pour relancer les services municipaux ?

Monsieur le Président : je suis d'accord pour diffuser les informations à l'ensemble des conseillers communautaires pour le lancement du groupement de commande.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

10. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la zone d'activités de Villelaure



Rapporteur : Jean-François Lovisolo

CANDIDAT	60%	Prix de la prestation		30%	Délais d'exécution		10%	TOTAL (note max : 10)
	Note Pondérée	Prix global (€ HT)	Note (max : 10)	Note pondérée	Valeur (mois)	Note (max : 10)	Note Pondérée	
TRAMOY	5,1	58 500	10	3	12	5,8	0,6	8,7
TECHNI ARCHITECTURE	4,2	97 500	6	2	11	6,4	0,6	6,6
ARCHIBAST	3,9	93 750	6,2	2	10	7	0,7	6,5
GAXIEU	4,8	114 225	5,1	2	7	10	1	7,3

www.cotelub.fr

J. Natta : Je suis interloqué par l'écart dans les prix.

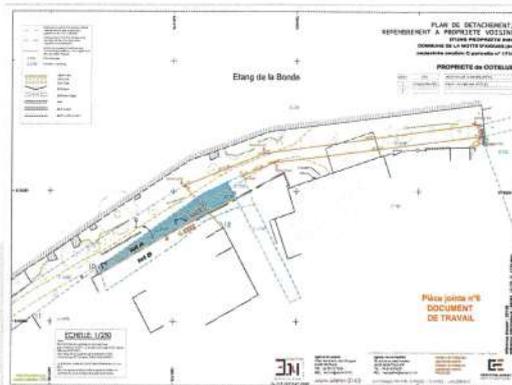
A. Gueydon : S. Khalizoff relève que le sujet de la zone d'activités n'a pas été discuté en groupe de travail. Monsieur le Président : ça ne sort pas du chapeau ; on en parle depuis longtemps, mais j'entends la remarque.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 33 voix POUR
1 ABSTENTION – S. Khalizoff
Majorité des suffrages

11. Etang de La Bonde - Acquisition d'une portion de la parcelle C1710

Rapporteur : Jean-Marc Brabant



La poursuite du projet d'aménagement de l'Etang de la Bonde nécessite d'acquérir de nouveaux terrains.

Une portion de la parcelle C1710, lot A tel que matérialisé sur le plan joint, située sur la commune de La Motte d'Aigues est nécessaire à la réalisation de l'aménagement.

La parcelle appartient à Monsieur Guillaume DURAND.

Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 1 €.

En contrepartie de ce prix, COTELUB s'engage à permettre un accès vers ses aménagements (côté étang) à Monsieur DURAND.

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

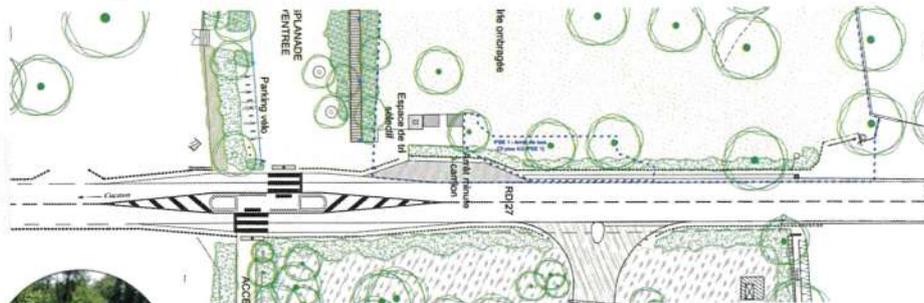
La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

12. Convention avec le Département de Vaucluse pour l'entretien de la traversée piétonne sur la RD27 à l'Etang de La Bonde



Rapporteur : Jean-Marc Brabant

- A la suite des aménagements réalisés le long de la départementale RD 27 dans le cadre du projet de l'étang de la bonde Phase 1 (création de la zone de stationnement/traversée de la départementale/création de l'esplanade d'arrivée) il a été nécessaire de définir les modalités et les obligations de COTELUB et du CD84 dans le cadre d'une convention.



www.cotelub.fr

12. Convention avec le Département de Vaucluse pour l'entretien de la traversée piétonne sur la RD27 à l'Etang de La Bonde



Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Les aménagements concernés sont la traversée piétonne et les glissières de sécurité.

Chaque partie assurera l'entretien des équipements suivants :	
Pour COTELUB:	Pour le DEPARTEMENT:
<ul style="list-style-type: none"> • Les ilots (bordures et béton de remplissage) • Les barrières de ville situées au centre de l'ilot • Les panneaux de police se rapportant à la traversée piétonne (A13 b, C20) • Les marquages spéciaux de la traversée piétonne • Les glissières de sécurité • Les accotements sous et derrière les glissières de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les panneaux J5 sur les ilots • Les panneaux de police sauf ceux se rapportant à la traversée piétonne • La chaussée • Les accotements sans glissière de sécurité • Les fossés • Les marquages sur chaussée sauf le passage piétons

La responsabilité de gestion et d'entretien du patrimoine viaire et des espaces définis dans la présente convention incombe aux deux collectivités selon la répartition détaillée ci-dessus.

Durée : La convention entrera en vigueur à la date de signature par les parties contractantes. La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

13. Délégation de service public gestion et exploitation des crèches - Rapport du délégataire

Rapporteur : Mylène Garcin



- **Contexte**

- Les 6 crèches du territoire sont gérées par la SPL Durance Pays d'Aigues par un contrat de délégation de service public
- Chaque année, le délégataire a l'obligation de produire un rapport sur son activité

- **Proposition**

- Prendre acte du rapport du délégataire

www.cotelub.fr

M. Garcin : Les Indicateurs du taux de remplissage des crèches sont inférieurs à ce qui était prévu en raison du COVID – 65 % au lieu de 69 %.

R. Brette : Est-ce que cela va générer un déséquilibre financier ?

M. Garcin : Oui, il y a un impact d'environ 40 000 €. La CAF ne compense que les cas où les enfants sont malades mais pas si c'est l'entourage par exemple.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

14. GEMAPI – Validation de l'avant-projet de restructuration du système d'endiguement de Villelaure visant à protéger la plaine de Villelaure contre les crues de la Durance



Rapporteur : Jean-Louis Robert

La protection contre les crues de la Durance est actuellement assurée par un réseau d'ouvrages non entretenus, non fiables avec un calage altimétrique aléatoire, et constituant un obstacle aux écoulements de par la densité des ouvrages (multiples ouvrages longitudinaux et transversaux).

Considérant les objectifs de garantir un niveau de protection des habitats de la plaine jusqu'à 4 000 m³/s correspondant au débit d'occurrence cinquantennal, de garantir l'absence de ruptures accidentelles des ouvrages jusqu'au débit de 6 500 m³/s correspondant à la crue exceptionnelle, et d'éviter la formation d'écoulements divergents vers le Nord de Villelaure en favorisant un ressuyage rapide des eaux vers la Durance.

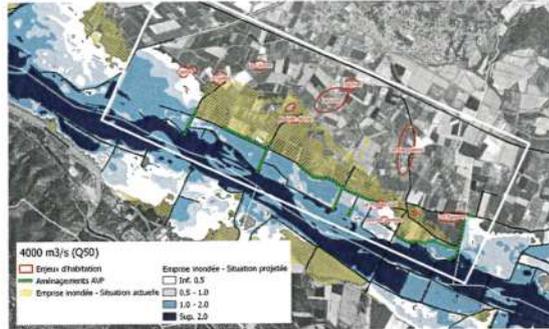


Figure 25: comparaison des zones inondées avec et sans aménagements à 4 000 m³/s (Q50)

www.cotelub.fr

14. GEMAPI – Validation de l'avant-projet de restructuration du système d'endiguement de Villelaure visant à protéger la plaine de Villelaure contre les crues de la Durance



Rapporteur : Jean-Louis Robert

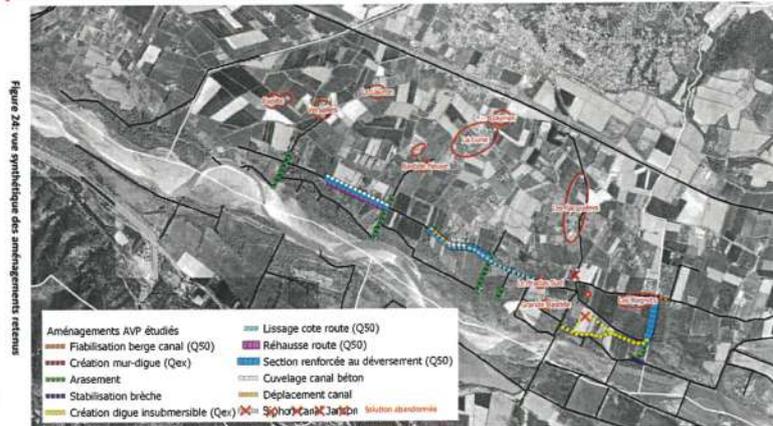


Figure 26: vue synthétique des aménagements retenus

Le projet d'aménagement proposé par le SMAVD comprend les interventions suivantes de l'amont vers l'aval :

- Digue du Fort Nord : fiabiliser la protection jusqu'à la crue cinquantennale et sécuriser les surverses pour les crues supérieures;
- Digue du Fort Intermédiaire : arasement partiellement l'ouvrage existant pour faciliter les retours d'eau en Durance des écoulements provenant de l'amont ; stabiliser la brèche de la digue de Rivebelle ;
- Digue du canal de Janson : créer un ouvrage insubmersible suivant le tracé Sud ;
- Chemin des Iscles de Durance : fiabiliser la protection jusqu'à la crue cinquantennale et sécuriser les surverses pour les crues supérieures, en intégrant la réfection totale de la chaussée sur le linéaire travaux ;

www.cotelub.fr

14. GEMAPI – Validation de l'avant-projet de restructuration du système d'endiguement de Villelaure visant à protéger la plaine de Villelaure contre les crues de la Durance



Rapporteur : Jean-Louis Robert

Le coût prévisionnel des travaux estimé à 3 340 000 € HT (hors acquisitions foncières), pouvant bénéficier d'aides financières sollicitées dans le cadre du PAPI Durance porté par le SMAVD.

La durée de l'ensemble des travaux est estimée à environ 18 mois et le démarrage des travaux est programmé au plus tôt à compter de l'automne 2024, à l'issue des procédures réglementaires d'autorisation du système d'endiguement.

Les aménagements seront réalisés sur des parcelles n'appartenant pas à la communauté territoriale, et nécessiteront des acquisitions foncières pour une surface totale estimée à 4 Ha

www.cotelub.fr

JL. Robert : Les ouvrages datent de Forbin de Janson – 1750 – avec restructuration sous Napoléon III vers 1820. Les objectifs n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui et les événements climatiques non plus, ce qui nécessite une restructuration du système d'endiguement.

Le coût prévisionnel est de 3 300 000 € hors acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux. Nous envisageons de passer une convention avec la SAFER pour acheter +/- 4 ha, pour un coût d'environ 200 000 €.

La durée estimative des travaux est de 18 mois mais démarrage glissé.

Monsieur le Président : Vous avez compris qu'on ne s'engage pas sur le montant des travaux mais sur le principe de l'avant-projet.

M. Domeizel : J'appelle à une réflexion plus globale au-delà des digues de protection, sur la question de la désimperméabilisation des sols et les conséquences des ruissellements sur le rythme des débits des cours d'eau.

R. Brette : Et pour Cadenet, on a le même plan ?

JL. Robert : On n'a appris l'urgence de Cadenet il n'y a qu'un an. On a proposé de changer l'ordre de priorité, mais au regard de l'avancée des études c'était plus rationnel de finaliser Villelaure, mais le processus sera le même pour Cadenet, oui.

M. Duval : Les travaux sont prévus vers 2026 mais on a intégré le système d'alerte à la mairie. Le risque est plus économique que sur les vies.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

15. GEMAPI – Conventions de délégation bassin versant cours d'eau orphelins et bassin versant de l'Eze et hors Eze- Avenants financiers



Rapporteur : Jean-Louis Robert

Lors du conseil communautaire du 17 mars 2022, deux conventions de délégation de compétence avec le SMAVD ont été approuvées, concernant l'exercice d'une partie de la compétence GEMAPI de COTELUB confiée au syndicat. L'une concernait le bassin de l'Eze et l'autre les cours d'eau orphelins.

Il est proposé un avenant à chacune des conventions. Ces avenants visent à préciser le montant des études complémentaires, ces montants n'étant pas encore connus lors de la rédaction des conventions initiales.

Ainsi :

- Pour le bassin de l'Eze, le montant global des études complémentaires est de 110 000 € HT. L'avenant en précise la décomposition et la planification dans le temps.

Missions déléguées	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation d'un schéma de mise en cohérence hydraulique des secteurs endigués de l'Eze Amont	15 000 €	22 500 €	22 500 €		

- Pour les cours d'eau orphelins, le montant global des études complémentaires est de 310 000 € HT. L'avenant en précise la décomposition et la planification dans le temps.

Missions déléguées	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation d'un schéma de mise en cohérence hydraulique du Marderic en aval de la traversée urbaine de Villelaure	15 000 €	22 500 €	22 500 €		
Réalisation d'un schéma de mise en cohérence hydraulique des secteurs endigués du Laval	15 000 €	22 500 €	22 500 €		
Régularisation du système d'endiguement du Marderic dans la traversée de Villelaure	36 000 €	54 000 €	54 000 €		
Réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration sur les cours d'eau concernés par la délégation	54 000 €	54 000 €			

www.cotelub.fr

JL. Robert : Chiffrage du SMAVD par excès pour répondre à la demande pressante de COTELUB. Ce n'est pas simple d'obtenir ces informations du SMAVD.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

16. GEMAPI – Approbation du niveau de protection et de la zone protégée par le système d'endiguement de Villelaure contre les crues de la Durance



Rapporteur : Jean-Louis Robert

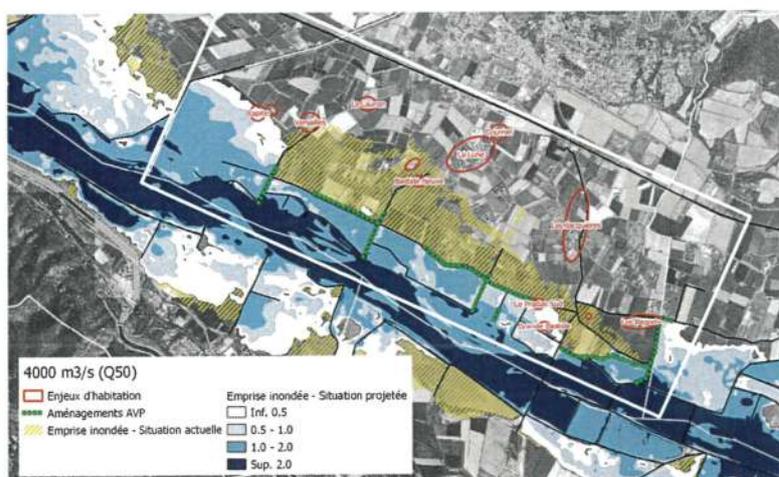


Figure 25: comparaison des zones inondées avec et sans aménagements à 4 000 m³/s (Q50)

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

17.GEMAPI – Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour les digues de Villelaure & Cadenet

Rapporteur : Jean-Louis Robert



En 2019, COTELUB a signé avec le SMAVD un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage concernant la restructuration du système de protection contre les inondations de la commune de Villelaure.

En 2020, par avenant, la mission a été étendue au territoire de la commune de Cadenet.

- Un nouvel avenant est proposé ayant comme objet de préciser le coût des diverses études à la suite de l'avancement de la mission du SMAVD.
- Le nouveau coût à la charge de COTELUB est de 120 000 € HT au titre de sa participation pour les études sur Villelaure et Cadenet (30 000 € HT dans la convention initiale, qui ne comprenait pas Cadenet) et de 80 000 € de TVA sur les études (30 000 € HT dans la convention initiale, qui ne comprenait pas Cadenet). Ce montant de TVA est éligible au FCTVA.



www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Importance de Cadenet et pression sur le SMAVD.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est approuvée par 34 voix POUR
Unanimité des suffrages

QUESTIONS DIVERSES

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire

Marchés publics :

- Location de préfabriqué – lot 1 – salle de repas, attribué à la société COUGNAUD, le 03/03/2022 pour un montant de 18 395 € HT
- Etude d'impact La Bonde – déclaration d'infructuosité – absence d'offre
- Location d'un copieur pour l'accueil de COTELUB, attribué à ORIGINAL SYSTEM, le 09/03/2022 pour un montant de 12 735 € HT
- Location d'un copieur pour le Pôle environnement, attribué à ORIGINAL SYSTEM, le 09/03/2022 pour un montant de 720 € HT
- Prestation de services LAEP, attribué à la commune de Cadenet, le 01/04/2022 pour un montant de 75 137 € HT
- Diagnostic amiante et plomb des gymnases intercommunaux, attribué à DIAGS EXPERTS, le 25/04/2022 pour un montant de 1 672,79 € HT

M. Domeizel : Charte : réponse avant le 17 juillet – Il est important de répondre.

Monsieur le Président : Importance vu l'impact sur le SCOT. Réunion à COTELUB sur ce sujet avec le PNRL. Je remercie la moitié des communes présentes et regrette l'absence de l'autre moitié.

Il est important de faire remonter les remarques au PNRL qui va les prendre en compte. Quelles que soient les décisions des communes, le SCOT devra être conforme à la charte.

Aujourd'hui on nous amène doucement vers le PLUI puisque les 16 PLU devront être mis en conformité avec le SCOT/Charte/PNRL.

G. de Sabran : On continuera à rester maître de nos STECAL.

Rappel de la réalité financière.

P. Abois : 240 pages à lire – trop peu de délai. Vous nous ferez passer vos synthèses ?

Monsieur le Président : On vous enverra tous nos commentaires.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20

Jean-Marc Borel
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



The stamp is circular and contains the text: "COTELUB VAUCLOSE TERRITORIALE INTERCOMMUNALE".

Le présent procès-verbal a été validé par les membres
du Conseil Communautaire lors de la séance du 22 septembre 2022

32 pour 1 abstention. S. Khalizoff